

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le

20 JUL. 2018

Direction des ressources humaines

Destinataires in fine

Service du pilotage des moyens et des réseaux RH

Sous-direction du pilotage, de la performance et de la synthèse

Bureau des politiques de rémunération

Nos réf. : D18001600

Affaire suivie par : Christian ROY / Emilie MERLEN

christian.roy@developpement-durable.gouv.fr

emilie.merlen@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 75 49 / 70 31

Courriel : pps4.p.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Prime d'expérience des ouvriers des parcs et ateliers.

PJ : 1

Veillez trouver, ci-joint, un tableau fixant les nouveaux montants mensuels de la prime d'expérience des OPA, en fonction de leur niveau de classification, en application du décret n° 2003-936 du 30 septembre 2003 et de l'arrêté du 30 septembre 2003.

Ces taux sont applicables aux dates d'effet indiquées et sont identiques sur l'ensemble des trois zones géographiques.

Le Directeur des ressources humaines

Jacques CLEMENT



Destinataires

Mesdames et messieurs les préfets de région :

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE)
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM)

Mesdames et messieurs les préfets de département :

- Directions départementales des territoires (DDT)
- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL Outre-mer)
- Direction de la mer Sud Océan Indien (Mayotte)
- Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM Saint-Pierre-et-Miquelon)
- Directions de la mer Outre-mer (DM)

Messieurs les préfets coordonnateurs des itinéraires routiers :

- Directions interdépartementales des routes (DIR)

Messieurs les directeurs :

- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)

Copie pour information :

- SG/SPSSI/SIAS1
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Voies navigables de France (VNF)
- DREAL (PSI)